



**Intervention de Marie LOUIS  
Conseillère Municipale Groupe URC  
Conseil Municipal du 05 mai 2008**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, la délibération que nous nous apprêtons à voter appelle quelques commentaires...

Les responsabilités peuvent générer deux types d'attitudes : la première posture est d'être satisfait. Et le niveau d'exigence est faible. Les conséquences ne sont pas neutres...

La seconde posture est d'être toujours plus exigeant et proposer aux rennais davantage de services et de qualité. Et je crois que nous avons, comme partout, des marges de progrès et sur bien des sujets.

Je pense en particulier aux familles. Le défi à relever est de permettre à celles qui le souhaitent de rester vivre à Rennes, et non pas de quitter la ville dès qu'arrive une naissance. Voici une belle ambition... À partager !

Aujourd'hui pourtant, le constat est sans appel : la baisse significative du nombre des familles est préoccupante. Le prix de l'immobilier n'est pas étranger à cette tendance de plus en plus lourde, mais le manque d'infrastructures pour l'accueil des tout-petits joue un rôle.

Est-il besoin de rappeler que les crèches sont aujourd'hui, saturées, que le nombre des assistantes maternelles a été divisé par deux entre 1998 et 2006, que seulement 36 % des demandes sont satisfaites.

Cette réalité pèse sur la disponibilité d'un grand nombre de parents, essentiellement des mères de famille. Et permettez-moi de vous dire que je sais de quoi je parle... Je pense que la question des crèches devrait être une priorité.

L'idée de diversifier les modes de gardes, de soutenir le développement des crèches d'entreprises, les mini crèches ou de créer une allocation municipale de garde... pourrait être débattue.

D'autant plus que, la diversification présente de réels avantages ; d'abord un plus grand choix pour les parents et des coûts bien moindre pour la municipalité.

**Au-delà des aménagements proposés que, bien entendu, nous voterons, nous souhaiterions, Monsieur Le maire, que la petite enfance soit mise au rang des priorités.**

